

BULLETIN D'ENGAGEMENT À LA CERTIFICATION PEFC



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Cadre réservé à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

N° participant : 10-21-19 /

Date réception dossier :

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Agissant en tant que* :

Propriétaire

Indivision

Représentant légal de la personne morale

Raison Sociale :

Adresse :

GESTION DE LA FORÊT*

réalisée en direct par le propriétaire

confiée à un tiers :

Nom - Prénom :

Raison Sociale :

Téléphone : Mobile :

Courriel :



Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS sur la région, à :

ENGAGEMENTS

- **Respecter** et faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1: 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016), consultables sur www.pefc-france.org ou disponibles sur simple demande auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1: 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) en vigueur.
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1: 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation,...) informer PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tous les 5 ans, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement.

Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur avant un délai fixé par ce dernier.

*cochez la ou les cases correspondantes

INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT

J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières et qu'elles m'appartiennent.

DEPARTEMENT	COMMUNE	SURFACE (ha)	N° du document de gestion concerné
SURFACE TOTALE DE LA FORÊT	 ha a	

Si tableau insuffisant, fournir un tableau en annexe

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

Mes parcelles forestières sont d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares d'un seul tenant, je fournis :

- une copie de l'extrait de la matrice cadastrale de l'ensemble de mes parcelles forestières datée et signée (pour confirmer mon titre de propriété)
- ou une copie du titre de propriété listant l'ensemble de mes parcelles forestières
- ou un document de gestion durable (si existant)

Mes parcelles forestières sont d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant, je dois disposer d'un ou plusieurs documents de gestion durable et je fournis la copie des éléments qui me concernent :

- agrément du (des) Plan(s) Simple(s) de Gestion (PSG)
- enregistrement du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec programme de coupes et travaux
- adhésion ou Règlement Type de Gestion (RTG)
- agrément de l'Aménagement pour les forêts publiques

En cas de personne morale (GF, collectivité, etc.), usufruit, nue-propriété ou indivision, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (mandat, pouvoir, délibération du conseil municipal,...)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES*

Cas A : La surface totale de ma forêt est inférieure ou égale à 10 hectares :

Contribution forfaitaire pour 5 ans	50 €
-------------------------------------	-------------

Cas B : La surface totale de ma forêt est supérieure à 10 hectares :

Forfait (50€) + Contribution à l'hectare (0,65 € par ha de forêt)	50 € + ha x 0,65 € =
---	-------------------------------------

Option : La surface totale de ma forêt est supérieure à 500 hectares, je choisis un paiement annuel (après avoir complété le tableau ci-dessus), soit € / 5 années = €

- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur
- J'effectue un virement (un RIB me sera transmis sur demande)

TOTAL à payer €

Je reconnais par la présente, respecter les engagements PEFC et qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : _____ Le : _____
Signature : _____

Document à retourner, complété et signé, à :

PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René - Valabre CD7
13120 GARDANNE

Tél : 04 42 65 78 14
E-mail : pefc@ofme.org



*cochez la ou les cases correspondantes

02 | Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur par courrier ou par e-mail.